

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OP3FT
DU 16 AVRIL 2015**

Publié par l'OP3FT, l'organisation à but non lucratif dont l'objet est de détenir,
promouvoir, protéger et faire progresser la technologie Frogans sous la forme
d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

Conformément à l'Article 11 des Statuts de l'OP3FT, ce procès-verbal consigne les décisions prises par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 16 avril 2015.

Il est publié et archivé sur le site Web de l'OP3FT « op3ft.org », accompagné d'une traduction en anglais, aux URL (Uniform Resource Locators) permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/bdmm/20150416/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/bdmm/20150416/access.html>

Le 16 avril 2015, à 12h00, le Conseil d'administration de l'OP3FT s'est réuni au siège social sur convocation de son Président.

Sont présents physiquement :

- Monsieur Amaury GRIMBERT, Président,
- Monsieur Alexis TAMAS, Administrateur,
- Monsieur Alain MARTEL, Administrateur.

Le Conseil d'administration réunissant ainsi la totalité de ses membres peut valablement délibérer.

La réunion est ouverte sous la présidence de Monsieur Amaury GRIMBERT, Président du Conseil d'administration de l'OP3FT.

Monsieur Alexis TAMAS est désigné comme secrétaire de la réunion.

Le Conseil d'administration approuve, après lecture, le procès-verbal de la précédente réunion.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la réunion porte sur les sujets suivants :

- Point de pilotage sur les différents travaux en cours, notamment
 - travaux de l'équipe promotion
 - travaux de l'équipe juridique
 - travaux des équipes techniques
- Actions de promotion menées par l'OP3FT,
- Questions diverses.

Le Président rappelle que l'ouverture du Registre Central Frogans aux utilisateurs de l'Internet n'a pas encore eu lieu et que dès lors, conformément à l'Article 13 des Statuts, le Conseil d'administration n'est pas tenu de recourir à la procédure de consultation publique.

À l'occasion du point de pilotage sur les travaux en cours, le Conseil d'administration oriente le travail des équipes, en validant les priorités et les objectifs à atteindre.

Après avoir délibéré sur les sujets figurant à l'ordre du jour de la réunion, le Conseil d'administration prend à l'unanimité les décisions suivantes.

ACTIONS DE PROMOTION MENÉES PAR L'OP3FT

Dans le prolongement de sa décision du 12 mars 2015 d'adopter la stratégie de promotion de la technologie Frogans pour l'année 2015, le Conseil d'administration prend acte des points suivants :

- afin d'annoncer le début de la période d'enregistrement prioritaire pour les titulaires de marques, un communiqué de presse a été envoyé en plusieurs langues (anglais, arabe, chinois simplifié, chinois traditionnel, français et japonais) le 2 avril 2015 ;
- le site Web dédié aux *Frogans Technology Workshops* « workshop.frogans.org » a été mis en ligne ;
- l'OP3FT a organisé les *Frogans Technology Workshops 3 et 4*, intitulés « Doing business with Frogans addresses » (« Développer une activité avec les adresses Frogans »). Ces ateliers de travail se sont tenus en anglais en direct sur Internet les 3 et 7 avril 2015, à des horaires différents afin de toucher une audience internationale ;
- l'OP3FT participera à la réunion INTA 137, la prochaine conférence annuelle de l'International Trademark Association (INTA) qui se tiendra à San Diego (USA) du 2 au 6 mai 2015. Pour rappel, l'INTA est une association mondiale regroupant des avocats et des conseils en propriété industrielle ainsi que des titulaires de marques. Les réunions annuelles de l'INTA rassemblent plusieurs milliers de participants.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion se termine à 13h45.

Amaury GRIMBERT
Président du Conseil d'administration de l'OP3FT

Alexis TAMAS
Secrétaire de la réunion

Fonds de dotation OP3FT – 6, square Mozart 75016 Paris, France
SIREN : 750 584 864 – Numéro d'annonce JOAFE N°11 du 17 mars 2012 : 1540